

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE du 6 octobre 2011**

### INSTAURATION D'ASTREINTE DANS LE SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'instaurer, auprès du service de maintenance des Bâtiments communautaires, un service d'astreinte destiné à faire face à des dysfonctionnements à l'intérieur de ces derniers lors de leur occupation en dehors des heures d'ouverture normale du service,

**DIT** que ce service d'astreinte fonctionnera annuellement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre soit un total de 12 mois par an et que la période d'astreinte est définie comme celle correspondant à une semaine entière,

**DIT** que les agents appelés à effectuer les services d'astreintes sont les agents titulaires, stagiaires ou contractuels occupant un emploi appartenant à la filière technique ou administrative,

**DIT** que les périodes d'astreinte visées ci-dessus seront rémunérées selon la base prévue par l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte en application du décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 au vu du tableau mensuel ainsi que d'un état déclaratif mensuel détaillé faisant notamment apparaître le nom, le grade et la fonction de l'agent qui aura assuré les périodes d'astreinte au cours du mois écoulé et précisant les périodes d'astreintes effectives et les interventions réellement réalisées. Cet état sera signé conjointement par les agents concernés et le Président de la CCGV,

**DIT** que les montants des indemnités d'astreinte seront augmentés de 50 % si l'agent concerné est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte et si cet agent n'est pas un personnel d'encadrement,

**DIT** que conformément à la réglementation en vigueur, des **compensations d'astreinte** pourront être accordées sous la forme d'heures, de demi-journées ou de journées de récupération et des **compensations d'interventions** pourront être accordées sous la forme de repos compensateurs,

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement des astreintes ainsi définies seront inscrits annuellement au Budget de la CCGV.

\*\*\*\*\*  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

**Création de postes :**

- 1 Attaché principal à temps complet (35 h)
- 1 Rédacteur à temps complet (35 h)
- 2 Ingénieurs en Chef de classe normale à temps complet (35 h)
- 1 Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 4 Agents de Maîtrise à temps complet (35 h)
- 5 Adjoints Techniques Principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 h)
- 3 Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h)
- 4 Adjoints Techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20 h)
- 1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32 h)
- 1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17 h 30)

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées à ces postes sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011.

\*\*\*\*\*

**CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE AUX BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE COMMUNAUTAIRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à créer, pour la durée de son mandat, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée et pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers des structures petite enfance intercommunales :

- des postes d'éducateurs de jeunes enfants à temps complet rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de ce grade,
- des postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon,
- des postes d'Adjoints d'Animation 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade,
- des postes d'adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et à temps non complet rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits, chaque année, au budget de la collectivité.

\*\*\*\*\*

**ÉCOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART LYRIQUE : MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES INSTRUMENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'annuler le principe de la caution dans le cadre de la location d'instruments de musique à l'école de musique et de danse

**DECIDE** de prévoir dans le contrat de location le remboursement des dommages causés à l'instrument au vu de leurs évaluations.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART LYRIQUE » POUR LE GALA DE DANSE DE 2011**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Les amis de l'école de musique, de danse et d'art lyrique »,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention,

**DECIDE** que dans le cadre de cette convention la CCGV versera à l'association la somme de 3 400 €,

**DIT** que cette subvention sera inscrite à la Première Décision Modificative de l'exercice 2011 au chapitre 65 article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 311.

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « L'ECRAN LIVRADAI » POUR LE FESTIVAL DU CINEMA 2011**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association «L'écran livradais» pour l'organisation du festival de cinéma du 29 novembre au 6 décembre 2011,

**DIT** que cette subvention sera inscrite à la première décision modificative de l'exercice 2011 (DM1) au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé» fonction 314.

\*\*\*\*\*

**CHARTRE PAYSAGERE : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ET D'UN COMITE TECHNIQUE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un Comité de Pilotage qui serait composé de la façon suivante :

- o Georges DENYS
- o Michel VAN BOSSTRAETEN
- o Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
- o Eric HAZIZA
- o Jean LAGARDE
- o Gilles FERREIRA
- o Florence ALBOUY
- o un représentant du CAUE 47
- o un représentant du Conseil Général
- o un représentant du service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (S.T.A.P)
- o un représentant de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T)
- o un représentant du Conseil Général
- o un représentant du Pays de la Vallée du Lot
- o un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L)

**DECIDE** de créer un Comité Technique qui serait composé de la façon suivante :

- o 3 à 5 conseillers communautaires choisis parmi les membres du Comité de Pilotage
- o techniciens de la CCGV, du STAP, du CAUE, de la DDT , du Conseil Général, du Pays de la Vallée du Lot et du Comité Départemental du Tourisme
- o représentants du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Pays de Serres - Vallée du Lot

et en fonction des thèmes abordés :

- o Chambres Consulaires : Chambre d'Agriculture et Chambre de Commerce et d'Industrie
- o Associations de préservation de l'environnement (exemple : Centre d'Etude et de Découverte du Paysage 47)

\*\*\*\*\*

**MAISON DE L'EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMELOIS : CREATION D'UNE CELLULE DE RECLASSEMENT DES SALARIES LICENCIES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association « Maison de l'Emploi du Villeneuvois et du Fumélois » dans le cadre du dispositif de cellule de reclassement au titre de l'exercice 2011,

**DIT** que cette subvention sera inscrite à la Première Décision Modificative de l'exercice 2011 au chapitre 65 article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider et d'adopter, dans leurs formes actuelles, les règlements intérieurs des crèches Darfeuille, Saint-Etienne, de la Maison de la Petite Enfance, du RAMEP, de la Parent'Aise situés à Villeneuve sur Lot, de la crèche « la piste aux étoiles » de Casseneuil et de la crèche de Sainte-Livrade-sur-Lot.

\*\*\*\*\*

**ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : CONTRAT D'AIDE FINANCIERE AVEC LA CAF 47**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne le contrat d'aide financière à l'investissement destiné à l'aménagement et à l'extension de l'Accueil de Loisirs de Monbalen,

**DIT** que cette aide financière se décompose en deux parties :

- une subvention d'un montant de 247 472 €
- un prêt sans intérêt de 164 982 € remboursable en 10 annuités

\*\*\*\*\*

**ACCUEIL PERISCOLAIRE DU RPI CASTELLA/LA CROIX BLANCHE/MONBALEN :**  
**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau plan de financement du projet de création de l'accueil périscolaire destiné au RPI Castella, La Croix Blanche, Monbalen présenté dans l'exposé qui suit :

RECETTES			DEPENSES		
1000	CCGV	69 961	203	Frais d'études, ...	41 865
1312	Subventions Région	17 240	212	Aménagement terrain, plantation	21 424
1313	Subvention Département	17 240	2131	Construction bâtiment	299 038
1317	Subventions Europe LEADER	42 143	218	Mobilier, mat de bureau,...	20 797
1318	Autres subventions invest (MSA)	6666			
131841	Subv invest CAF	137 924			
131842	Prêt invest CAF	91 950			
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		383 124	TOTAL		383 124

**DIT** que l'ensemble des partenaires sera informé des modifications de ce plan de financement,

**DIT** que les modifications des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération feront l'objet d'une inscription à la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2011.

\*\*\*\*\*

**CRECHE « LES COCCINELLES » : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**à l'unanimité,**

**SOLLICITE** du Conseil Général du Lot-et-Garonne, au titre de l'exercice 2012 :

- *une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée au service restauration de la crèche communautaire «Les coccinelles»*
- *une subvention « projet culturel » de 332 € pour la mise en place d'activités d'éveil autour de la danse orientale et du cirque dans le service de la crèche communautaire «Les coccinelles»*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

\*\*\*\*\*

**CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE PETITE ENFANCE/ENFANCE CHARGE DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un comité de pilotage destiné à élaborer, proposer et évaluer un projet éducatif de territoire. Ce projet devra, dès sa finalisation, être présenté au Conseil Communautaire pour validation,

**DIT** que ce comité de pilotage est composé des personnes suivantes :

- Marie-Françoise BEGHIN, Vice-présidente aux Nouvelles Solidarités
- Karine LAFINESTRE, Conseillère Communautaire
- Martine TEXEIRA, Conseillère Communautaire
- Sandrine MANZOCCO, Conseillère Communautaire
- Gérard THOMAS, Conseiller Communautaire
- Didier LALANNE, Conseiller Communautaire
- Monique GRUELLES, Conseillère Communautaire
- Michel MINGO, Conseiller Communautaire
- Maud PAGIN, Conseillère Communautaire
- Valérie GONCALVES, Directrice de Crèche
- Mélissa BONNEFOUS, Animatrice du RAMEP
- Paul LOURENCO, Directeur de Accueil de Loisirs de Monbalen et Coordinateur enfance
- 1 Représentant CAF
- 1 Représentant MSA
- 1 Représentant DDCSPP
- 1 Représentant PMI
- Joël PONSOLLE, DGA de la CCGV en charge des Nouvelles Solidarités.

\*\*\*\*\*

**TIDEO A LA DEMANDE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider et d'adopter le règlement intérieur du service de transport Tidéo à la demande joint en annexe.

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RECYCLERIE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de recyclerie par la mise en place de containers sur les déchèteries de la CCGV,

**APPROUVE** le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel (en HT)**

ADEME	50 %	24 000 €
CCGV	50 %	24 000 €
<b>Coût total</b>		<b>48 000 €</b>

**SOLLICITE** des subventions les plus élevées possible auprès de l'ADEME,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2012.

\*\*\*\*\*

**EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2012**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'exonérer, pour l'année 2012, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- SARL Matelec service	« Roche »	Allez-et-Cazeneuve
- AUTO CARAMBOLAGE 47	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
- Agence Automobile 911(Rodrigues)	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
- SCI du Bordelais	avenue de Bordeaux	Bias
- Centre commercial AUCHAN	« Monplaisir »	Bias
- S.A.E. PIVIDORI	294 avenue de Bordeaux	Bias
- S.I.P. PIVIDORI	258 avenue de Bordeaux	Bias
- BUT	« Fenouillade »	Bias
- La Foir'Fouille	« Lasnauzes Ouest »	Bias
- La Jardinerie de la Plaine	2, Route de la Plaine	Bias
- Sté VETIR (magasin GEMO)	Route de Bordeaux	Bias
- S.A. Meubles Bertrand	Parent	Bias
- SCI TER BIAS (GIFI)	Route de Bordeaux	Bias
- SCI des Platanes (DISTRICENTER)	806, avenue de Bordeaux	Bias
- Motoculture MENAUD Bernard	ZA du Mayne	Casseneuil
- Maçonnerie PAULHE Michel	ZA du Mayne	Casseneuil
- SCI MIREILLE (M. ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil
- BETON CHANTIER DU LOT	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- Ets GAUBAN Sables et graviers	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- Ets LOCATLAS	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- SYST'AM	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- Ets DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- P.P.I.	« Mau »	Le Lédats
- EURL PUBLITISS	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- M. BERNARD-PEYRAT	Campagnac	Le Lédats
- Garage Lény GONZALEZ	« Lacombe »	Le Lédats
- Aluminium Menuiserie Villeneuvoise	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- 3 M C	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
- Société BATI-SEUL	« Les 3 Mulets »	Pujols
- Miroiterie BALL	« Balassou »	Pujols
- VM MATERIAUX	« Côte du Casse »	Pujols
- Ets BELBES	« Giget »	St Antoine de Ficalba
- Ets MASSOU	Le Bourg	St Antoine de Ficalba
- Société DALBY	RN 21	St Antoine de Ficalba
- Garage Jérôme GEORGÉ	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- Pépinières GENTIE	« Guide »	Ste-Livrade
- SARL GDV Auto	Rue du tour de ville	Ste-Livrade
- SARL HYDRAUTO'P	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- SCI du Pin	La Capelle - Hauterive	Ste-Livrade
- SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- SA PAULHE	« Grossis »	Ste-Livrade
- SOGEC	Rue des silos	Ste-Livrade
- SCI WILHELM	Zone de « Rossignol »	Ste-Livrade
- IBRES et MARTIN	« Au rouge »	Ste-Livrade
- SA COELHO	« Labrugne »	Ste-Livrade
- RAYNAL et ROQUELAURE	21, Av. Gaston Carrère	Ste-Livrade
- Julien BERGONNIE (Pro Pneus)	9006 Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Julien BERGONNIE (Pro Pneus)	9002 B Place du 8 mai 1945	Ste-Livrade
- Julien BERGONNIE (Scierie)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- EURL BERGONNIE (SCI Carburants)	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- MONJALES Matériaux	Route de Casseneuil	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Rue Pierre Loti	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Saint-Martin	Ste-Livrade
- SARL GUIDICELLI	Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- INTERMARCHE	« Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- M. CAMBOU (Machines agricoles)	Boulevard du Nord	Ste-Livrade
- M. CAMBOU (Machines agricoles)	Route de Miramont	Ste-Livrade

- SARL Au Plaisir du Passé	« Toulos » - Route Monflanquin	Villeneuve-sur-Lot
- SARL Edijour	1, Place de la Révolution	Villeneuve-sur-Lot
- Garage HONDA	1, Avenue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- Ebénisterie AMERICI	29 et 42 Rue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SA GRAMOI INTERMARCHE	« Le Radail » Route d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de Lyes	21 bis, rue de Lyes	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de l'Insula (FRANCO)	68 avenue de Fumel	Villeneuve sur Lot
- SCI GASCOU	Las Boulbènes	Villeneuve-sur-Lot
- CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SARL VILLOT (magasin NOZ)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI La Salanquette (ABITA)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI Plaisancière	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot

\*\*\*\*\*

**COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À VILLENEUVE-SUR-LOT : EXCLUSION DE CERTAINES ZONES INDUSTRIELLES DU PERIMETRE DE COLLECTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de confirmer la délibération prise le 27 juin 2002 par la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois relative à la délimitation du périmètre de collecte des ordures ménagères et du régime d'exonération de taxe d'enlèvement qui en découle, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts,

**DECIDE** en conséquence d'exclure du périmètre de collecte des déchets ménagers les zones industrielles suivantes :

- la **Zone de La Boulbène** dont le périmètre est composé des rues Alfred Nobel, Louis Ducos de Hauron et d'une partie de la rue Paul Sabatier
- la **Zone du Rooy** dont le périmètre est composé des rues Labourdette, Denis Papin, Ampère,
- la **Zone de Rebel** dont le périmètre est composé des rues Henri Le Chatelier et Parc des Princes
- la **Zone de la Barbière** dont le périmètre est composée des rues Paul Langevin, Nicolas Leblanc et d'une partie de la rue Paul Sabatier,

**DIT** que les locaux situés dans les zones ci-dessus définies seront exonérés en conséquence du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'exception des locaux suivants :

**Zone du Rooy :**

- |                      |                      |                 |
|----------------------|----------------------|-----------------|
| - église évangélique | 9015 Rue Denis Papin | section DV n°57 |
| - habitation         | Rue Denis Papin      | section DV n°3  |

**Zone de Rebel :**

- |              |                        |                  |
|--------------|------------------------|------------------|
| - habitation | rue Henri Le Chatelier | section DM n°3   |
| - habitation | rue Henri Le Chatelier | section DN n°1   |
| - habitation | rue Henri Le Chatelier | section DN n°280 |

**Zone de la Boulbène :**

- |                                |                        |                  |
|--------------------------------|------------------------|------------------|
| - Lycée professionnel L'Oustal | 9001 rue Paul Sabatier | section DR n°311 |
|--------------------------------|------------------------|------------------|



Zone industrielle de la Barbière :

- |                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| - local 5 rue Nicolas Leblanc | section DR n° 180 |
| - local 7 rue Nicolas Leblanc | section DR n° 158 |
| - local 28 rue Paul Langevin  | section DR n° 325 |
| - local 30 rue Paul Langevin  | section DR n° 259 |

\*\*\*\*\*

**MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE / ENFANCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** le prélèvement automatique pour le règlement des créances des structures d'accueils communautaires petite enfance / enfance (crèches, haltes-garderies, accueils de loisirs, accueils périscolaires, ...), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011,

**PRECISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,

**DIT** que Monsieur le Président est chargé d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** les mouvements de crédits ci-dessous présentés :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
20/205/824	Concessions et droits similaires (logiciel gestion urbanisme et complément GRH)	35 000,00
20/205/020	Concessions et droits similaires (complément SIG)	17 000,00
20/2031/64	Frais d'études (périscolaire La Croix-Blanche)	- 26 095,00
20/2031/64	Frais d'études (Agrandissement CL Monbalen)	- 46 038,00
<b>total chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"</b>		<b>- 20 133,00</b>
20/2042/92	Subvention jeunes agriculteurs	36 588,00
<b>total chapitre 204 "Subventions d'équipement versées"</b>		<b>36 588,00</b>
21/2188/020	Autres immobilisations corporelles (défibrillateurs pour divers services)	8 353,00
21/2184/64	Mobilier (périscolaire La Croix-Blanche)	- 26 375,00
21/2184/64	Mobilier (Agrandissement CL Monbalen)	- 17 554,00
21/2128/64	Autres agencements et aménagements de terrains (Agrandissement CL Monbalen)	15 429,00
21/2184/824	Mobilier (présentoirs)	3 529,00
<b>total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"</b>		<b>- 16 618,00</b>
23/2313/8121	Constructions (plateforme déchets verts)	- 133 948,00
23/2313/95	Constructions (siège de l'OTGV complément)	33 488,00
23/2313/64	Constructions (périscolaire La Croix-Blanche)	52 470,00
23/2313/64	Constructions (Agrandissement CL Monbalen)	48 153,00
<b>total chapitre 23 "Immobilisations en cours"</b>		<b>163,00</b>

<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
13/95/1327	Budget communautaire et fonds structurels (siège de l'OTGV complément)	- 12 500,00
13/1328/64	Autres (CAF + MSA) (périscolaire La Croix-Blanche)	- 16 565,00
13/1327/64	Budget communautaire et fonds structurels (Agrandissement CL Monbalen)	- 20 144,00
13/1328/64	Autres (CAF + MSA) (Agrandissement CL Monbalen)	- 66 033,00
<b>total chapitre 13 "Subventions d'investissement"</b>		<b>- 115 242,00</b>
16/1641/01	Emprunt	142 699,00
16/16818/64	Autres emprunts - autres prêteurs (Agrandissement CL Monbalen)	- 27 457,00
<b>total chapitre 16 "Emprunt et dettes assimilés"</b>		<b>115 242,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>			
011/617/824	Etudes et recherches	Charte paysagère (cabinet CREHAM)	16 000,00
011/617/90	Etudes et recherches	Marketing territorial (cabinet SOUPLE)	26 000,00
011/617/92	Etudes et recherches	Soutien à l'initiative agricole (complément Inventer)	3 960,00
011/6132/64	Locations immobilières	Location mobil-home hébergement	720,00
011/6135/64	Locations mobilières	Location mur d'escalade	2 300,00
011/6188/64	Autres frais divers	Divers	1 200,00
011/6256/64	Missions	Frais de missions	850,00
011/60611/64	Eau et assainissement	Transferts services petite enfance	2 400,00
011/60612/64	Energie et électricité		13 550,00
011/60623/64	Alimentation		22 200,00
011/60631/64	Fournitures d'entretien		11 250,00
011/60632/64	Fournitures de petit équipement		4 300,00
011/60636/64	Vêtements de travail		1 500,00
011/6064/64	Fournitures administratives		1 000,00
011/6068/64	Autres matières et fournitures		3 250,00
011/611/64	Contrats prestations de services		15 500,00
011/61521/64	Terrains		2 100,00
011/61522/64	Bâtiments		3 100,00
011/61558/64	Autres biens mobiliers		3 100,00
011/6156/64	Maintenance		3 100,00
011/616/64	Primes d'assurance		1 350,00
011/6182/64	Documentation générale et technique		1 000,00
011/6184/64	Versement à des organismes de formation		1 400,00
011/6226/64	Honoraires		5 900,00
011/6232/64	Fêtes et cérémonies		2 000,00
011/6256/64	Missions		2 600,00
011/6261/64	Frais d'affranchissement		300,00
011/6262/64	Frais de télécommunications		3 600,00
011/62878/64	A d'autres organismes		800,00
<b>total chapitre 011 "Charges générales"</b>			<b>156 330,00</b>
011/64111/64	Rémunération principale	Charges de personnel	2 720,00
011/64111/64	Rémunération principale	Transferts services petite enfance	268 000,00
011/64118/64	Autres indemnités		48 000,00
011/64131/64	Rémunérations		92 600,00

011/64168/64	Autres emplois d'insertion		21 600,00
011/6451/64	Cotisations à l'URSSAF		95 000,00
011/6453/64	Cotisations aux caisses de retraite		95 000,00
<b>total chapitre 012 "Charges de personnel"</b>			<b>622 920,00</b>
65/6574/311	Subventions aux associations (Amis école de musique)		3 400,00
65/6574/90	Subventions aux associations (Lot entreprise)		3 000,00
65/6574/90	Subventions aux associations (Maison de l'emploi)		8 000,00
65/6574/314	Subventions aux associations (Ecran Livradais Festival cinéma 2011)		5 000,00
<b>total chapitre 65 "Autres charges de gestion"</b>			<b>19 400,00</b>
014/73961/01	Dotations de compensation (transfert crèches)		- 198 477,00
<b>Chapitre 014 "atténuation de produits"</b>			<b>- 198 477,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>600 173,00</b>
<b>Recettes (chap-art-fct)</b>			
70/7067/64	Redevances et droits des services	Transferts services petite enfance	124 200,00
70/7067/64	Redevances et droits des services (centre de loisirs et crèche)		30 000,00
<b>total chapitre 70 "Produits des services du domaine et ventes diverses"</b>			<b>154 200,00</b>
73/7318/01	Autres impôts locaux ou assimilés		6 144,00
<b>total chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>			<b>6 144,00</b>
74/7472/90	Régions	Marketing territorial	- 4 875,00
74/7473/90	Départements	Marketing territorial	2 625,00
74/74758/90	Autres groupements	Marketing territorial	- 3 000,00
74/7477/90	Budget communautaire	Marketing territorial	17 250,00
74/74718/64	Etat	Activité escalade CL Monbalen	6 150,00
74/7478/64	CAF	Activité escalade CL Monbalen	488,00
74/7478/64	MSA	Activité escalade CL Monbalen	400,00
74/7478/831	Agence de l'Eau	Travaux de restauration des berges	10 062,00
74/7473/831	Conseil Général	Travaux de restauration des berges	50 417,00
74/7472/831	Conseil Régional	Travaux de restauration des berges	20 160,00
74/7471/64	Etat	Transferts services petite enfance	10 000,00
74/7478/64	CAF et MSA	Transferts services petite enfance	315 600,00
<b>total chapitre 74 "Dotations et participations"</b>			<b>425 277,00</b>
77/7788/020	Produits exceptionnels divers (remboursement factures)		14 552,00
<b>Chapitre 77 "Produits exceptionnels"</b>			<b>14 552,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>600 173,00</b>

**APPROUVE** l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première Décision Modificative (DM 1) du Budget Principal de l'exercice 2011.

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION AU GROUPE GRAND BLEU VACANCES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET À L'ANIMATION DU CAMPING DE MALBENTRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** après proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie à cet effet le 30 mai 2011, la délégation de service public relative à la gestion et à l'animation du camping de Malbentre au Groupe GRAND BLEU VACANCES,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite délégation de service public.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCGV EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** les dispositions de l'arrêté n° 2011258-0004 du 15 septembre 2011 de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération.

\*\*\*\*\*

**Affiché le 10 octobre 2011**

**Le Président  
Patrick CASSANY**